

Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge »

Unauthorized Belgian Copies in Québec... at a Time When the French Book was "Belgian"

Imitaciones belgas en Québec: La época en que el libro francés era "belga"

Jacques Hellemans

Volume 57, Number 3, July–September 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028843ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028843ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hellemans, J. (2011). Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge ». *Documentation et bibliothèques*, 57(3), 169–177.
<https://doi.org/10.7202/1028843ar>

Article abstract

In Québec, the Belgian book is associated with a certain type of book, be it the comic strip (Tintin, Alix, Blake and Mortimer) or with pedagogy and religion, as well as publishers such as Casterman and Marabout. While book historians generally coincide the commercial relations of the *Librairie belge* in Québec during the second half of the 19th century, the presence of the Belgian book in Lower Canada has been documented as early as the beginning of the 19th century, namely with the industry of reprints or unauthorized Belgian editions. Beyond their obvious commercial interests, publishers who resorted to unauthorized editions largely contributed to the spread of French literature throughout the world. There was a time when Belgium held the monopoly of the French book. As such, in the middle of the 19th century, the French book with a Belgian design flooded the Québec market, namely with the help of Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland and the brothers Joseph and Octave Crémazie.

Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge »*

JACQUES HELLEMANS

Collaborateur scientifique au Centre d'Études Nord-Américaines (CÉNA)
et au Centre de l'Édition et de l'Imprimé Contemporains (CÉDIC)
de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)
jhellema@ulb.ac.be

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Au Québec, le livre belge se confond, sur le plan des genres, avec la bande dessinée (Tintin, Alix, Blake et Mortimer, etc.), la pédagogie et la religion, et, sur le plan des maisons d'édition, avec Casterman et Marabout. Alors que les historiens du livre font généralement coïncider les relations commerciales de la Librairie belge avec le Québec au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la présence du livre belge au Bas-Canada est attestée dès le début du XIX^e siècle, notamment par le biais de l'industrie de la « réimpression » ou « contrefaçon belge ». Au-delà de leurs évidentes ambitions commerciales, les éditeurs qui pratiquaient la contrefaçon ont largement contribué à répandre la littérature française dans le monde. Il fut même un temps où la Belgique détenait le monopole du livre de langue française. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins d'Édouard-Raymond Fabre, de Jean-Baptiste Rolland et des frères Joseph et Octave Crémazie.

Unauthorized Belgian Copies in Québec... at a Time When the French Book was «Belgian»**

In Québec, the Belgian book is associated with a certain type of book, be it the comic strip (Tintin, Alix, Blake and Mortimer) or with pedagogy and religion, as well as publishers such as Casterman and Marabout. While book historians generally coincide the commercial relations of the Librerie belge in Québec during the second half of the 19th century, the presence of the Belgian book in Lower Canada has been documented as early as the beginning of the 19th century, namely with the industry of reprints or unauthorized Belgian editions. Beyond their obvious commercial interests, publishers who resorted to unauthorized editions largely contributed to the spread of French literature throughout the world. There was a time when Belgium held the monopoly of the French book. As such, in the middle of the 19th century, the French book with a Belgian design flooded the Québec market, namely with the help of Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland and the brothers Joseph and Octave Crémazie.

Imitaciones belgas en Québec : La época en que el libro francés era « belga »***

En Québec, el libro belga se asocia, en el plano de los géneros, con las historietas (Tintin, Alix, Blake y Mortimer, etc.), la pedagogía y la religión, y, en el plano de las editoriales, con Casterman y Marabout. Aunque los historiadores del libro suelen hacer coincidir las relaciones comerciales de la Librería belga con el Québec de la segunda mitad del siglo XIX, se ha comprobado la presencia del libro belga en el Bajo Canadá desde principios del siglo XIX, en especial a través de la industria de la « reimpresión » o de la « imitación belga ». Más allá de sus evidentes ambiciones comerciales, los editores que realizaban imitaciones contribuyeron ampliamente a difundir la literatura francesa en el mundo. Incluso, hubo una época en la que Bélgica contaba con el monopolio del libro francés. De esta manera, a mediados del siglo XIX, el libro francés impreso en Bélgica se vendía en todo el mercado quebequense, especialmente, gracias a Édouard-Raymond Fabre, a Jean-Baptiste Rolland y a los hermanos Joseph y Octave Crémazie.

Introduction

LA BELGIQUE SE DÉFINIT sur le plan bibliologique moins comme un pays d'éditeurs que d'imprimeurs. Les spécificités séculaires de l'édition belge se caractérisent par les ouvrages religieux, les livres scolaires, les ouvrages consacrés aux beaux-arts, à la médecine ou au droit. Au Québec, le livre belge se confond sur le plan des genres avec le droit, la pédagogie, la religion et bien entendu la bande dessinée (*Tintin, Alix, Blake et Mortimer*, etc.), et sur le plan des maisons d'édition avec Casterman, De Boeck, Larcier et Marabout. Qui n'a pas lu *Bob Morane* ?

Alors que les spécialistes de l'histoire du livre font généralement coïncider les relations commerciales de la Librairie belge avec le Québec au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'originalité de l'exposition dont j'ai assuré le commissariat¹ était de mettre en évidence la présence du livre belge au Bas-Canada dès le début du XIX^e siècle, notamment par le biais de l'industrie de la réimpression ou contrefaçon belge. En l'absence de législation internationale relative au droit d'auteur, la contrefaçon est en effet un phénomène caractéristique de l'édition à cette époque. Les contrefaçons belges sont

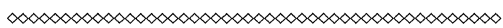
1. « Au temps où le livre français était belge – La contrefaçon au XIX^e siècle », Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection nationale, 13 avril au 28 novembre 2010.

* Ce texte s'inspire de la communication faite par l'auteur à Montréal, le 5 novembre 2010, lors du Congrès des milieux documentaires du Québec. La communication et l'article sont liés à une exposition tenue à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) du 13 avril au 28 novembre 2010. L'exposition, « Au temps où le livre français était belge – la contrefaçon au XIX^e siècle », examinait le rayonnement du livre français de facture belge et soulignait l'importance des contrefaçons belges au sein même des collections de BANQ.

** This article is based on a paper given by the author in Montréal on November 5, 2010 at the Congrès des milieux documentaire du Québec. The paper and this article are associated with an exhibit held at the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) from April 13 to November 28, 2010. The exhibit « Au temps où le livre français était belge – la contrefaçon au XIX^e siècle », took a look at the circulation of the French book with a Belgian design and underscored the importance of unauthorized Belgian editions in the collections of the BANQ.

*** Este texto está inspirado en la ponencia realizada por el autor en Montreal, el 5 de noviembre de 2010, durante el Congreso de medios documentales de Quebec. La ponencia y el artículo se relacionan con una exposición organizada en la Biblioteca y Archivos nacionales de Quebec (BANQ), del 13 de abril al 28 de noviembre de 2010. La exposición, « La época en que el libro francés era belga: imitaciones del siglo XIX », analizaba la proyección del libro francés impreso en Bélgica y destacaba la importancia de las imitaciones belgas en el seno de las colecciones del BANQ.

Durant toute la première moitié du XIX^e siècle, ce fut même principalement grâce aux éditions belges que le monde, y compris le Québec, a accédé aux œuvres des écrivains français.



cependant restées jusqu'à présent presque inaperçues des historiens québécois du livre.

Cet état de chose n'avait pourtant pas échappé à l'œil vigilant d'un Canadien français contemporain de cet épisode éditorial. Ainsi, dans sa préface à *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes*, de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, l'éditeur George-Hippolyte Cherrier nous renseigne sur l'ampleur de cette concurrence. À la lueur de cette préface, on comprend mieux l'importance de l'édition belge dans les collections canadiennes. Qu'un contemporain s'exprime de la sorte ne semble pas anodin. Cela signifie plus que probablement la présence massive du livre belge. Cette préface, publiée en 1852 –année de la signature de la convention littéraire–, laisse croire à l'antériorité avérée des relations libraires entre le Québec et la Belgique :

« La publication des œuvres littéraires dans notre pays est, chacun le sait, entourée des plus grandes difficultés. Déjà très peu considérée, la classe des lecteurs se divise en deux parties ; l'une ne lit guère que le français, l'autre lit l'anglais presque exclusivement. Les publications de l'étranger, surtout les éditions belges des ouvrages français et les réimpressions qui se font aux États-Unis des ouvrages anglais, sans compter la Semaine littéraire fondée à New York par M. Gaillardet, inondent le Canada de tout ce qui se publie de plus intéressant à Londres et à Paris. La littérature canadienne est donc étouffée nécessairement dans son berceau, soit qu'elle s'efforce de revêtir l'idiome que la France nous a légué, soit qu'elle essaie de parler la langue de Shakespeare et de Byron. »²

L'activité principale de la librairie belge durant la première moitié du XIX^e siècle fut caractérisée par la réimpression des œuvres littéraires françaises, et ce dans tous les genres et tous les formats, aussi bien les livres que les recueils périodiques, ce qui fit dire à Stendhal, dans une lettre qu'il adressa à Sainte-Beuve le 21 décembre 1834 : « Rome et moi nous ne connaissons la littérature française que par l'édition de Bruxelles. »³

Comment expliquer l'importance de Bruxelles en particulier et de la Belgique en général dans le commerce international de la librairie française au XIX^e siècle ? L'étonnante vitalité de cette branche de l'industrie trouve son origine dans le phénomène éditorial qualifié par les uns de « contrefaçon » et par les autres de « réimpression ». Il paraît indispensable de préciser, autant que faire se peut, le contexte de la contrefaçon belge, et de souligner qu'en l'absence de toute entente internationale en matière de protection des œuvres de l'esprit, cette entreprise n'a pu que prospérer. En outre, la modicité des prix pratiqués ne pouvait que contribuer à son essor. Au-delà de leurs évidentes ambitions commerciales, les maisons d'édition qui pratiquaient la contrefaçon ont largement contribué à la diffusion de la littérature française. Durant toute la première moitié du XIX^e siècle, ce fut même principalement grâce aux éditions belges que le monde, y compris le Québec, a accédé aux œuvres des écrivains français.

« Contrefaçon » ou « réimpression » ?

En vertu de l'article 425 du code pénal français de 1810, est une contrefaçon « toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs... »⁴. Quant à l'article 426, il considère comme un délit l'introduction sur le territoire français d'ouvrages contrefaits à l'étranger après avoir été publiés en France.

Contrefaçon ou réimpression, telle est bien la question. De fait, la Belgique ayant été détachée de la France en 1814 et réunie à la Hollande, la législation française y devient lettre morte. Sans convention bilatérale, le voleur est donc protégé par ses propres privilèges. Dès lors, la réimpression devient une pratique légale puisque reconnue officiellement, d'abord par un arrêté du prince souverain des Pays-Bas en date du 23 septembre 1814, ensuite par la loi du 25 janvier 1817. L'arrêté du 23 septembre 1814 supprime la totalité des lois et règlements du gouvernement français sur l'imprimerie et la librairie⁵ et institue un droit de propriété ne protégeant que les seuls auteurs ou éditeurs habitant le Royaume. Cet acte du pouvoir souverain reconnaît le principe général que ce qui appartient à toutes les nations n'appartient à personne en particulier et range dans cette classe tout ouvrage relatif à l'enseignement, tels que les livres d'école, les auteurs classiques, les ouvrages de sciences ou de littérature étrangère⁶, française en l'occurrence.

2. George-Hippolyte Cherrier, [Préface à] Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, « Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes », *Le Pays*, 2 juin 1852 & *Le Moniteur canadien*, 17 juin 1852.
3. Stendhal, *Correspondance. II : 1821-1834*. Préface par V. Del Litto, édition établie et annotée par Henri Martineau et V. Del Litto, Paris, Gallimard, 1967, Bibliothèque de la Pléiade, p. 762.

4. E. Picard et N. d'Hoffschmidt, *Pandectes belges. Encyclopédie de législation, de doctrine et de jurisprudence belges*, Bruxelles, F. Larcier, 1888, Tome 26, p. 102.
5. « De l'imprimerie et de quelque autre chose », dans *Thémis Belgique*, Bruxelles, P. J. Demat, 1826, tome 7, p. 23.
6. *Idem*, p. 24-25.

Dès 1815, l'imprimerie belge va recouvrer son ancienne splendeur et connaître une prospérité croissante. La littérature française étant très féconde et recherchée dans toute l'Europe, les imprimeurs bruxellois n'ont qu'à piller tout ce qui se publiait à Paris pour s'enrichir, d'où l'expression imagée de Balzac : « *Il est plus tôt contrefait qu'il n'est fait.* »⁷.

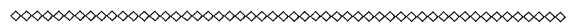
Si des Français, et non des moindres, Honoré de Balzac et Jules Janin, pour ne citer qu'eux, ont vu dans les éditions belges de vulgaires « contrefaçons » et s'ils ont assimilé les imprimeurs belges à des faussaires, il en va autrement pour ces derniers qui retiennent plutôt le terme de « réimpressions ». Les imprimeurs belges affichent en effet ouvertement leur larcin puisqu'ils ne cherchent nullement à imiter le format, le papier ou le type de caractère de l'édition originale. Ils parlent dès lors plutôt de « réimpression ». De plus, en mettant le livre à portée de toutes les bourses, la réimpression favorise l'échange des idées entre les peuples, opinion déjà défendue en 1770 par de Felice, imprimeur d'Yverdon, célèbre pour sa contrefaçon de l'*Encyclopédie* Diderot et d'Alembert⁸.

Privés de leurs redevances, les auteurs et éditeurs français qualifient la production de livres en Belgique de « contrefaçon » et portent un jugement extrêmement sévère sur cette pratique. Cette description peu flatteuse du peuple belge par le critique littéraire Jules Janin en 1834 en témoigne : « *Ce peuple à l'affût de toutes les nouveautés parisiennes qu'il imprime à vil prix sur du papier de sucre, avec des fautes sans nombres, ce peuple, qui est la ruine matérielle de notre littérature.* »⁹

S'il arrive que les deux éditions paraissent parfois la même année, l'originalité de l'imprimerie belge tient dans le format compact de ses productions : les éditions belges sont réduites en format et dégagées des sophistications parisiennes. Les libraires bruxellois peuvent ainsi offrir des rabais de 50, 60, voire 70 % par rapport aux prix français : des livres de poche avant la lettre ! Les différences de format expliquent souvent la différence de prix entre les deux éditions et donc l'intérêt du public pour ce type de publication à la portée de toutes les bourses. Afin de contrer la réimpression, les éditeurs parisiens trouvent parfois la parade par le biais de co-éditions, voire l'exportation par des canaux ou réseaux de diffusion plus appropriés, comme le firent notamment Bossange, Ladvoat ou encore Treuttel et Würtz.

La contrefaçon est sans conteste une pratique éditoriale généralisée au XIX^e siècle. En l'absence d'une législation internationale du droit d'auteur, les ouvrages

Privés de leurs redevances, les auteurs et éditeurs français qualifient la production de livres en Belgique de « contrefaçon » et portent un jugement extrêmement sévère sur cette pratique.



sont aussi réimprimés en dehors de la seule Belgique. Les éditeurs français eux-mêmes sont « contrefaçeurs ». À Paris, Aillaud, Baudry et Galignani, pour ne citer qu'eux, reproduisent les livres anglais, italiens et allemands. Et les États-Unis deviennent un important marché pour les contrefaçons de livres d'auteurs anglais¹⁰. À New York et à Philadelphie, on réalise même des réimpressions d'ouvrages français. Le Bas-Canada n'échappe pas à la règle puisque Ludger Duvernay publie en 1836 à Montréal une édition pirate de *Paroles d'un croyant* de Félicité de Lamennais¹¹.

L'Âge d'or de la contrefaçon

Dégageons quelques lignes de force quant à l'évolution historique de la contrefaçon belge. D'abord, les circonstances favorables à l'éclosion de l'industrie de la réimpression. En 1814, le Royaume des Pays-Bas instaure la liberté de la presse et du journal. La profession d'imprimeur n'y est pas réglementée comme en France. Pour éditer, il suffit de se procurer une presse et de pouvoir payer la patente. En France, par contre, les Bourbons restaurés continuent à soumettre la presse à une censure rigoureuse. C'est ainsi qu'un grand nombre de livres français condamnés par la censure sont réimprimés en Belgique. Les imprimeurs belges y voient un intérêt commercial et se montrent, par-là même, les dignes continuateurs des imprimeurs de Liège, de Bouillon et d'Amsterdam. Les libéraux français ont lieu d'être satisfaits. Voilà un moyen d'échapper à la censure, de continuer leur propagande, de voir leurs écrits publiés dans leur intégralité et, de surcroît, proposés à un prix avantageux. De nombreux imprimeurs et libraires français, Hippolyte Ode, Hippolyte Tarlier ou encore Jean-Paul Meline, italien de naissance, viennent s'établir à Bruxelles, ville qui devient vite le repaire des proscrits de la Restauration. Voici comment Eugène Robin caractérise la première phase de la contrefaçon :

« *Comme il [le roi Guillaume] tenait à sa réputation de roi le plus constitutionnel de l'Europe, nous croyons qu'en contribuant de la sorte à l'établissement de la contrefaçon dans ses États,*

7. Honoré de Balzac, « Lettre adressée aux écrivains français du XIX^e siècle », dans *Revue de Paris*, Bruxelles, H. Dumont, novembre 1834, tome 11, p. 67.

8. Albert Labarre, « Histoire du livre », 3^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, Que sais-je?, 620, p. 102.

9. Jules Janin, « Le journaliste franco-belge : simple histoire de critique littéraire », dans *Revue de Paris*, Bruxelles, Louis Hauman, nouvelle série, 1^{ère} année, tome septième, 1835, p. 58.

10. James J. Barnes, « Authors, publishers and politicians : the quest for an Anglo-American Copyright Agreement (1815-1854) », London, Routledge & Kegan Paul, 1974.

11. Gilles Gallichan, « Les premiers pas de la lecture publique à Montréal », dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n^o 3, 1995, p. 140.

il avait moins en vue d'aider à la spoliation de la littérature française que d'offrir aux idées libérales la publicité qui leur était disputée par les Bourbons restaurés. C'est grâce à son active protection que les ouvrages interdits en France pouvaient revenir y défier les poursuites des tribunaux. Sous son règne, l'index de la police parisienne fut presque le catalogue de la contrefaçon bruxelloise. »¹²

De 1814 à 1820, les progrès de l'imprimerie belge sont sans importance réelle. Ensuite, selon la *Revue britannique* :

« De 1820 à 1828, l'imprimerie belge ne contrefit les livres français que pour sa propre consommation et celle de la Hollande. Ses exportations étaient insignifiantes ; le plus grand désordre régnait dans tous ses mouvements ; une concurrence inintelligente dévorait tous ses bénéfices ; l'impression était défectueuse, le papier détestable, et les faillites sans nombre venaient encore augmenter au dehors la méfiance et la défaveur qu'inspireront toujours des entreprises entachées d'immoralité. »¹³

Comprenant que, tant que la vente des contrefaçons restait limitée au marché intérieur, les profits en seraient restreints, Guillaume I^{er}, au grand déplaisir de Louis XVIII, encourage comme branche du commerce et de l'industrie ce pactole qu'est la contrefaçon et favorise ainsi l'imprimerie. Il va même jusqu'à distribuer des primes aux libraires-éditeurs exportateurs. Des comptoirs de la librairie sont établis à Londres et à Leipzig. La voie de l'exportation est ouverte.

Analysons maintenant les bases de l'essor de la contrefaçon. Durant les premières années qui suivirent la révolution de 1830, la contrefaçon marque un temps d'arrêt. À en croire le *Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique*, présenté par le Comité de la Société des Gens de lettres aux ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

« La Hollande opposait un blocus hermétique à toutes les productions de provenance belge ; et l'Allemagne cherchait à se garantir, au moyen de ses douanes, de la contagion des idées françaises. Malgré ces entraves, malgré les agitations politiques qui tourmentaient l'Europe, malgré la formation [en 1828] à Bruxelles d'un comptoir des libraires réunis de Paris, vendant leurs livres au rabais pour battre en brèche la contre-

façon, l'exportation des éditeurs belges prit, de 1830 à 1835, une marche ascendante. Les frères Hauman se mirent à explorer les divers États de l'Europe et cherchèrent partout des débouchés ; Wahlen envoya des agents jusqu'en Suède et en Norvège, tandis que Meline, mettant à profit son origine et ses relations, faisait accepter ses produits dans la plupart des États d'Italie. »¹⁴

Mais le commerce des livres ne va cesser de se développer. Ce fut surtout le marché étranger, c'est-à-dire l'exportation, qui prit de plus en plus d'importance, ce qu'Hetzl met en exergue dans sa *Note sur la contrefaçon, de son abolition et de ses conséquences* :

« Le bon marché de leur fabrication, les ventes à bas prix et à longs termes, la vente par dépôts, dans les pays où cette vente est la seule en usage, l'étude approfondie des formats appropriés aux goûts et aux besoins de l'étranger, la hardiesse, la témérité même de certaines de leurs entreprises, voilà quelles avaient été les causes du succès des contrefacteurs. »¹⁵

Les torts causés par la contrefaçon au commerce intérieur de la librairie française furent minimes quoi qu'aient pu en dire les premiers éditeurs français de l'époque. En effet, sous l'œil vigilant des inspecteurs-vérificateurs de la Librairie établis aux postes frontières, les ballots de livres provenant de Belgique étaient passés au peigne fin. Rares étaient les contrefaçons qui pouvaient s'écouler sur le territoire français.

L'année 1836 marque une ère nouvelle dans l'existence de la contrefaçon bruxelloise qui passe aux mains de sociétés en commandite, patronnées notamment par la Banque de Belgique, et qui comptent au nombre de ses actionnaires différentes personnalités de la vie publique. Ces sociétés peuvent, en centralisant la production de plusieurs presses, exploiter le champ de la contrefaçon à une plus grande échelle. Et toujours selon le *Mémoire* :

« Avant la formation des grandes sociétés, la plupart des maisons de librairie belge se trouvaient dans une position difficile, encombrées de marchandises et tirillées de toutes parts ; Wahlen, malgré l'intervention généreuse du roi Guillaume, était obéré ; Tarlier avait été obligé de liquider ; Meline dont la fabrication avait été très rapide, se trouvait dans la situation pénible d'un marchand engorgé, qui ne peut réaliser ; les Frères Hauman, qui avaient travaillé avec leurs propres capitaux, étaient loin d'en retirer

12. Eugène Robin, « De la contrefaçon belge. Sa situation réelle. La librairie française », dans *Revue des deux mondes augmentée d'article choisis dans les meilleurs revues et recueils périodiques*, Bruxelles, Société typographique belge, janvier 1844, p. 19.

13. « De la situation actuelle de la librairie et particulièrement de la contrefaçon de la librairie française dans le Nord de l'Europe », dans *Revue britannique, ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne*, Bruxelles, Meline, Cans et Cie, mars 1840, tome 1, p. 239.

14. « Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique, présenté [en 1841] à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique par le Comité de la Société des Gens de Lettres », dans *Bulletin du Bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, septembre 1925, p. 452-462 & octobre 1925, p. 456.

15. Jules Hetzel, « Notes sur la contrefaçon, de son abolition et de ses conséquences », Bruxelles, Labrousse, 1854, p. 5.

les utilités ordinaires. La mise en société de ces fonds de librairie, leur mobilisation par l'émission des actions relevèrent toutes ces entreprises en souffrance, et leur fournirent les moyens de convertir en écus leurs ballots de papier. »¹⁶

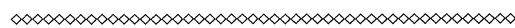
Le 18 octobre 1836, à la demande de la Société des Gens de lettres, le ministre de l'Instruction publique, Guizot, avait institué une commission chargée de « rechercher tous les moyens propres à prévenir les inconvénients de la contrefaçon des livres français à l'étranger, soit par des mesures législatives, soit à l'aide de négociations avec les puissances littéraires ». Dans son rapport remis le 15 janvier 1837, la commission établit que la contrefaçon belge ne peut être atteinte directement et qu'il n'existe pas de réelle contrepartie – la contrefaçon n'étant pas aussi développée en France – à proposer à la librairie belge en échange d'un arrêt de ses activités. La commission suggère néanmoins d'élever des obstacles aux exportations de la librairie belge par des accords avec les pays étrangers.

Les éditeurs parisiens se décident bientôt à imiter leurs contrefacteurs. Ils impriment des livres au même prix qu'eux, la meilleure parade étant de se battre à armes égales. Le premier à adopter des formats plus compacts et des prix plus adaptés sera Gervais Charpentier qui en fait même un argument publicitaire : « À meilleur marché que les contrefaçons belges. »

Les éditeurs français reprochent surtout aux contrefacteurs belges l'étendue de leurs relations avec l'étranger. Ne nous y trompons pas. La contrefaçon belge n'a jamais empêché l'augmentation du commerce français même au plus fort de la concurrence. Elle lui a même ouvert des marchés, là où, par son apathie commerciale, la librairie française n'osait même pas s'aventurer. Il ne faut pas non plus oublier que si la Belgique vendait plus d'exemplaires, elle le faisait à un prix nettement moindre que la France. Les deux librairies ont en fait opéré parallèlement : elles se sont seulement adressées à deux classes distinctes d'acheteurs. La belge s'adressait aux personnes désirant ou ne pouvant lire qu'à bon marché. La française intéressait plutôt les riches qui, par goût ou par ton, voulaient les livres français édités à Paris. Loin de ravir la clientèle ordinaire de la librairie française, la contrefaçon belge l'a aidée à grossir puisqu'elle a fait naître le goût de la littérature française partout où elle avait installé des comptoirs. Si les éditeurs parisiens désiraient réellement s'offrir de plus grands débouchés et battre en brèche la contrefaçon, ils n'avaient qu'à suivre la voie toute tracée par nos contrefacteurs.

Les imprimeurs belges parviennent parfois à devancer les originales françaises. Ils reproduisent en volume les textes des feuilletons de *La Presse*, du *Siècle*,

Loin de ravir la clientèle ordinaire de la librairie française, la contrefaçon belge l'a aidée à grossir puisqu'elle a fait naître le goût de la littérature française partout où elle avait installé des comptoirs.



du *Constitutionnel* ou de *La Revue de Paris*. Le succès des « préfaçons » dépend souvent de la nouveauté du livre et l'habileté du contrefacteur consiste à gagner de vitesse les concurrents. Sans aucun doute, ces procédés indisposent les éditeurs français, ainsi que certains auteurs. Parmi les plus dépités, se profilent Jules Janin, mais surtout Honoré de Balzac qui multiplie les injures à l'égard du peuple belge par la voie de la presse. Les contrefacteurs reproduisent avec effronterie ses piquantes diatribes. Voici ce que l'on a pu lire dans la réimpression belge de la *Revue parisienne* de Balzac :

« Oui, messieurs, sachez-le bien, le tiers de la France se fournit de contrefaçons faites à l'étranger. L'étranger le plus odieusement, le plus ignoble voleur, est notre voisin, notre soi-disant ami, le peuple pour qui nous avons donné ces jours-ci notre sang, nos trésors, à qui nous cédonos nos hommes de talent et de courage, et qui, pour nous remercier, a un avoir dans le compte de nos suicides, car ces vols faits loin de nous, se changent ici en assassinats. Quand le pauvre libraire français vend à grand peine un de vos livres à un millier de misérables cabinets littéraires, qui tuent notre littérature, le Belge lui vend deux milliers au rabais à la riche aristocratie européenne. »¹⁷

Les plaintes n'émanaient bien sûr que de certains écrivains, mais non des moindres... Chateaubriand et Balzac reprochaient aux contrefacteurs belges de mêler leurs noms à d'autres plus obscurs, mais surtout de leur voler la meilleure part de leurs revenus : « Sans la contrefaçon, qui cause encore bien plus de tort au commerce du pays qu'aux gens de lettres, je serais probablement riche », devait s'écrier Balzac¹⁸.

D'autres auteurs, ainsi Théophile Gautier et Arsène Houssaye, sont par contre ravis de cette pratique qui leur apporte succès et notoriété. Ils trouvent même injurieux de ne pas être contrefaits. Aux auteurs peu connus, la contrefaçon n'inflige aucun dommage réel ; au contraire, elle leur procure une renommée inespérée. À ce propos, voici ce qu'on pouvait lire dans *L'Étoile belge* du 21 octobre 1851 :

16. « Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique... », *op. cit.*, p. 462.

17. Honoré de Balzac, « Lettre adressée aux écrivains français du XIX^e siècle », dans *Revue de Paris*, Bruxelles, H. Dumont, novembre 1834, tome 11, p. 68.

18. Honoré de Balzac, « Aux abonnés de la Revue parisienne », dans *Revue parisienne*, Paris, à la Revue Parisienne, 25 septembre 1840, p. 394.

« Nous tenons pour incontestable que la réimpression a été très utile aux auteurs dont elle a propagé les œuvres ; que sans elle, la réputation de beaucoup d'écrivains dont les livres sont lus dans les deux mondes, aurait eu beaucoup plus de peine à s'établir, et que celle de bien d'autres serait restée claquemurée dans la circonscription de quelques cabinets de lecture. Nous en concluons que les écrivains français, loin de maudire nos imprimeurs, leur devraient des remerciements. »¹⁹

Après avoir atteint son apogée en 1845, la librairie belge connaît de graves difficultés. Sa ruine est surtout le fait de la féroce concurrence que les maisons belges se livrent entre elles. Trois, quatre ou même cinq éditions d'un même roman peuvent paraître simultanément, poussant l'opération sous le seuil de la rentabilité financière. Un diplomate français en poste à Bruxelles dresse, en date du 6 février 1841, un portrait peu réjouissant de la librairie belge :

« À leur création, les sociétés avaient paru vouloir s'entendre pour ne faire qu'une seule et unique fabrication, mais la rivalité, bientôt de la partie, l'accord cessa presque aussitôt et depuis deux ans elles se font une guerre acharnée. C'est ainsi qu'on voit souvent pour certains ouvrages, par exemple un poème de Victor Hugo ou un roman de Paul de Kock, trois éditions du même livre, faites par les sociétés et quatre ou cinq autres faites par d'autres libraires. »²⁰

La librairie belge souffre également de la concurrence française. Les sociétés et librairies catholiques d'abord. Celles-ci réimpriment surtout les ouvrages classiques, les livres d'éducation et de piété, mais elles doivent s'incliner devant les maisons françaises de province (Tours, Limoges, Besançon,...) qui pratiquent pour ce genre d'ouvrages des prix encore plus bas. Les éditeurs parisiens se décident ensuite à imiter leurs pirates. Ils impriment des livres au même prix qu'eux. Ces impressions supérieures quant à la qualité de la correction, de l'impression et du papier, éclipsent bien évidemment les contrefaçons belges. À la fin du règne de la contrefaçon, certains éditeurs français envoient à l'étranger des romans à si bas prix que les contrefaçteurs ne s'aviseront même pas de les reproduire.

La chute de la contrefaçon belge est accompagnée d'un profond changement de l'opinion publique belge à l'égard de la contrefaçon. Les Belges trouvent cette pratique malhonnête malgré qu'elle fût protégée par la loi. On lui reproche surtout de nuire à l'écllosion d'une littérature nationale. Les éditeurs belges préféreraient réaliser des affaires, c'est-à-dire réimprimer des

ouvrages qu'ils sont assurés de vendre, plutôt que d'offrir une rémunération à des auteurs belges encore sans renom et sans notoriété. La Revue de Bruxelles lance même l'assertion suivante :

« La contrefaçon est, sans contredit, un obstacle presque absolu au développement littéraire en Belgique. Les lois protectrices de l'industrie sont partout aujourd'hui ce qui intéresse le plus les gouvernements ; toujours elles passent les premières et sont à juste titre attentivement discutées. Personne n'a encore songé à protéger les œuvres de l'intelligence, et comme tout, dans ce siècle, se résume en une question d'argent, les productions littéraires n'ont, comme toutes les autres qu'un succès où le prix de revient entre pour une très grande part. Or les productions littéraires françaises se trouvant par la réimpression exemptes, en Belgique, de tout droit d'auteur, seront toujours une cause de ruine pour l'écrivain belge qui songerait à vivre de sa plume. »²¹

La réimpression a fini par être discréditée : on la jugeait malhonnête, immorale. Et pourtant le gouvernement belge a tardé à l'abolir... Pourquoi ? La raison est surtout d'ordre politique. Elle opposa longtemps libéraux et catholiques. On comprend aisément la position délicate du gouvernement belge face à l'opinion divisée : il n'osait toucher à la contrefaçon de peur de remettre en question l'équilibre précaire de la politique intérieure. S'il abolissait la contrefaçon, les libéraux risquaient d'y voir une atteinte à la liberté de la presse, et par extension une atteinte à la Constitution. Et pourtant, l'industrie de la contrefaçon étant en souffrance et en partie ruinée par la concurrence qu'elle se faisait elle-même, toutes les entreprises étaient moribondes. Un diplomate français, chargé d'entamer les négociations en vue de la répression de la contrefaçon littéraire, rapporte des propos qu'il avait eus, le 4 mars 1851, avec Firmin Rogier, alors ministre de l'Intérieur, et qui ne font que corroborer cette thèse :

« Il ne m'a pas caché que la contrefaçon pratiquée en Belgique était à ses yeux du moins aussi peu honorable, du point de vue international, que peu profitable aujourd'hui à ceux qui se livrent à cette industrie. Il n'y a là, m'a-t-il dit, ni honneur ni profit. Nous sommes forcés, ajouta-t-il, de convenir que l'industrie de la contrefaçon étant aujourd'hui d'un mince intérêt pour la Belgique, nous ne pouvons avoir la prétention d'exiger grand prix pour son abolition mais je vous le répète, l'opinion du pays s'attend à ce qu'en consommant ce sacrifice plus apparent

19. « La contrefaçon », dans *L'Étoile belge*, 21 octobre 1851.

20. France. Ministère des Relations extérieures, *Archives, mémoires et documents. Fonds Belgique, 1841-1847*, p. 8.

21. « Aux abonnés de la revue de Bruxelles », dans *Nouvelle Revue de Bruxelles*, Bruxelles, J. B. De Mortier, 1845, p. 689.

Dès 1836, dans son rapport sur la propriété littéraire, le libraire parisien Hector Bossange fait mention du transfert de marchandises contrefaites au départ du port de Nantes²⁶. Son commerce de librairie était installé à Paris, quai Voltaire n°11. Il était commissionnaire pour l'étranger. Il avait des correspondants au Havre et à Londres, mais aussi en Amérique du Sud, où il envoyait des livres. Pour la petite histoire, il était venu s'établir au Bas-Canada, d'abord à Québec, puis par la suite à Montréal, un peu avant 1815 ; associé à Denis-Benjamin Papineau, Hector Bossange fut libraire à Montréal jusqu'en 1819, date à laquelle il rentra à Paris. En 1816, il épousa Marie-Julie Fabre, sœur du libraire Édouard-Raymond Fabre dont il sera fait mention un peu plus loin. Il est assez symptomatique d'apprendre que la propre fille de Bossange, Joséphine Félicité, épousera en 1836 le plus grand contrefacteur belge de l'époque, Jean-Paul Meline.

L'importance de la contrefaçon belge sur le continent nord américain semble tout aussi considérable qu'elle ne l'est en Europe. Elle l'est à tel point que Philip H. Nicklin en dresse le portrait dans un essai²⁷ qu'il publie à la suite de la pétition signée par 56 auteurs britanniques présentée au Sénat américain en février 1837 en vue de la sauvegarde de leurs droits d'auteur. Une recension en sera relayée en juillet 1838 dans l'*American Jurist and Law Magazine* :

“There are large capitals in Belgium constantly employed in making what the French call contrefaçons (called here reprints) of all the new books that appear in France, for which the Belgians pay no copyright, and which they print with such expedition, that they are often on their way to the four quarters of the earth, before a dozen copies of the originals have escaped from the confines of France. Belgium is in a similar position with regard to the literature of France, that we are in, with respect to that of Britain. French authors publish new works, and the Belgians reprint them not only for Belgium, but all the rest of the world except France ; and thus cut off France from a foreign commerce in books. France (like Britain of us), complains of Belgium, and asks for an international law, but Belgium says, no ; the benefit would not be mutual. Such a law between us and Britain would open our market to these industrious Belgians, whose protography would swell our surplus revenue to such a ruinous size, that even an Indian war would scarcely cure its plethora, and would operate as a check upon a very considerable portion of what is called by some statesmen,

*American industry. These Belgians pirates are very learned pundits, and dignify their business of making contrefaçons of new French works with the sounding title of protography, signifying that their hasty cheap editions are printed from the first copy that escapes from the lethargy of a French bookstore.”*²⁸

Même si la concurrence que se firent les maisons belges allait peu à peu briser leur formidable essor éditorial, l'exportation n'est point abandonnée pour autant et les marchés extérieurs continuent à être exploités, dont celui du Canada. Des indices de la présence de « livres bruxellois » ... mais les auteurs sont bien français ! (Lamartine, Michelet, Thiers, Guizot, Dumas, de Kock, Sand) nous sont donnés par les annonces du libraire John Mc Coy dans *La revue canadienne*. Dès la fin de 1847, il annonce l'arrivée de lots d'ouvrages français, dont ceux d'Eugène Sue, et de la littérature romantique pas toujours très recommandable, des « mauvais livres » comme on avait coutume de les appeler. Il précisera dans ses réclames ultérieures que ces livres proviennent de Bruxelles probablement pour attirer une clientèle pour qui le livre belge est « bon marché ». La contrefaçon belge fut le véhicule privilégié qui apporta au Bas-Canada, à un coût raisonnable, la littérature française. Par ailleurs, à la lueur de la préface de Cherrier, on comprend mieux l'importance de l'édition belge dans les collections canadiennes. Comme il le suggère, au milieu du XIX^e siècle, le livre français « contrefait » inonde le marché montréalais. Rappelons-nous que la sortie de l'ouvrage de Chauveau coïncide avec l'année de la signature de la convention littéraire franco-belge. Il est urgent d'écouler les stocks d'inventus !

Quels sont les passeurs de cet épisode de l'histoire éditoriale ? Avant tout les libraires. Des librairies de langue anglaise et de langue française font leur apparition au Québec dès les années 1820 et 1830, mais la plupart sont fondées au cours des années 1840 : Armour et Ramsay, Beauchemin, Chapeleau et Lamothe, Rolland & Thompson, Sadlier. Au milieu du XIX^e siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins des libraires Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland, les frères Joseph et Octave Crémazie, sans oublier bien évidemment le sulfureux John McCoy.

Les institutions jouent elles aussi un important rôle de relais pour la contrefaçon belge, suivant leurs intérêts et leurs tendances idéologiques, avec une très nette asymétrie entre les collections présentées. Parmi ces institutions figurent la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, l'Œuvre des bons livres de Ville-Marie et l'Institut canadien de Montréal. Fondé en 1844, l'Institut canadien de Montréal possède alors une

26. Hector Bossange, « Opinion nouvelle sur la propriété littéraire », Paris, Bossange, décembre 1836, 39 p.

27. Philip H. Nicklin, “Remarks on literary property”, Philadelphia, P.H. Nicklin and T. Johnson, 1838, p. 45-47.

28. « Critical notices », dans *American Jurist and Law Magazine*, vol. XIX, n° XXXVIII, July 1838, p. 477.

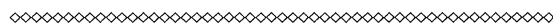
bibliothèque où sont représentées toutes les grandes tendances politiques et religieuses. Il luttera tout au long de son existence pour conserver ses principes progressistes²⁹. Fondée la même année par les Sulpiciens pour faire échec à l'Institut canadien de Montréal et endiguer la lecture de mauvais livres, l'Œuvre des bons livres de Ville-Marie défend les positions traditionnelles de l'Église catholique³⁰. Ainsi Balzac, Bentham, Dumas se trouvent à l'Institut canadien, Gilles-François de Beauvais et Amédée Gabourd à l'Œuvre des bons livres.

Les bibliophiles constituent le troisième groupe de passeurs. Au Québec, la présence de contrefaçons belges est également attestée dans les collections privées. Recueillies dans les fonds des bibliothèques publiques, ces collections ont joué un rôle à la fois discret et considérable dans la diffusion du livre de langue française au Québec. Leader incontesté de l'Assemblée du Bas-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'une des principales figures de la bibliophilie canadienne au XIX^e siècle. Papineau profite d'une visite à Bruxelles, au début de l'été 1845, pour y rencontrer Charles de Potter, un disciple de Lamennais. Il lui remet un exemplaire des *Études sociales*³¹, qu'il lui dédicace en date du 30 juin 1845. Le lendemain et le surlendemain, Papineau parcourt les librairies de Bruxelles et se procure 50 ouvrages (plus de 140 volumes) pour environ 250 francs. Papineau rencontre Béranger à plusieurs reprises durant son exil à Paris. Nonobstant leurs relations, c'est bien d'une édition contrefaite de ses *Œuvres* dont il dispose et qu'il acheta précisément le 1^{er} juillet à la librairie allemande et étrangère de Charles Muquardt. On peut également être touché d'apprendre que c'est une édition belge des souvenirs d'Évariste Huc³² qui était à son chevet au terme de sa vie ; elle porte une note manuscrite très explicite : « *l'un des volumes trouvés auprès de Papineau mourrant.* ». Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, seigneur de Soulanges et fondateur de la Société historique de Montréal, le sulpicien Louis-Léon Billion, le docteur Jules-E. Prévost, sans oublier Pierre-Joseph-Olivier Chauveau figurent également parmi les principaux collectionneurs de la province.

Au-delà de la contrefaçon

La contrefaçon ne représente pas l'ensemble de la production de la Belgique au XIX^e siècle. Le pays a également publié de nombreux livres religieux et scolaires ainsi que des ouvrages consacrés aux beaux-arts, à la médecine et au droit. Les thèmes les plus représentés dans les collections québécoises appartiennent aux veines pédagogique, technique et religieuse, mais ce

Nous ne pouvons cacher notre admiration pour la débrouillardise de ces imprimeurs bruxellois, de fieffés commerçants que l'on pourrait qualifier de « Chinois du XIX^e siècle ».



sont les publications à caractère religieux qui feront les beaux jours de l'édition belge au Québec. Sans le savoir, bien des générations de Québécois ont feuilleté à l'église des missels issus des presses belges ou lu les ouvrages de la bibliothèque canadienne de la librairie Beauchemin en majorité, sinon en totalité, imprimés en Belgique, probablement chez Casterman, dans les années 1920. Tout ceci bien entendu avant le déferlement de la bande dessinée belge (écoles de Bruxelles et de Marcinelle) et plus tard des éditions Marabout, un nouveau chantier à notre programme de recherche sur les relations entre la Belgique et le Québec à travers le livre.

Au terme de cet article, il convient de se poser la question de savoir si la contrefaçon fut une chance ou une malchance pour l'édition bruxelloise et belge en général. En effet, si l'imprimerie sortait de cette époque parfaitement équipée, la contrefaçon des œuvres françaises avait introduit dans le public le culte du livre parisien avec, pour corollaire, une désaffection pour les auteurs belges du genre noble que représente la littérature. Ceux-ci durent et se doivent encore aujourd'hui de rechercher le succès à Paris. En un mot, Paris produit ; Bruxelles reproduit, excepté dans des domaines non consacrés comme, il y a peu de temps encore, la bande dessinée. Bruxelles fut par contre un relais exceptionnel de la production française vers l'étranger. Malgré le caractère quelque peu malhonnête de leur entreprise, nous ne pouvons cacher notre admiration pour la débrouillardise de ces imprimeurs bruxellois, de fieffés commerçants que l'on pourrait qualifier de « Chinois du XIX^e siècle ». Sous le couvert des lois belges, ils exploitèrent avec profit tous les domaines de l'édition parisienne qu'ils ont promue bien au-delà de leurs frontières. On doit à la contrefaçon d'avoir ajouté quelque chose à la vie paisible de l'édition belge, car elle était par nature vouée à la reproduction d'œuvres venues d'au-delà des frontières. Les maisons d'édition qui ont pratiqué la contrefaçon ont joué un rôle qui a dépassé de loin leurs évidentes ambitions commerciales : elles ont largement contribué à répandre la littérature française aux quatre coins du monde. ☉

29. Yvan Lamonde, « Les Bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e – 19^e siècle) », Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 53-60.

30. *Ibid.*

31. Charles de Potter, « Études sociales », Bruxelles, A. Jamar, 1841.

32. Évariste Régis Huc, « Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années 1844-1845 et 1846 », Tournai, Casterman, 1850.